

Conseil Communautaire
Séance du 14 Décembre 2023

Délibération N° 2023 12 111 : Assainissement collectif – Modalités de financement de la mission d'étude préalable à la prise de compétence Assainissement collectif

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Décembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à au siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	6	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Francis BOUSSION ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Marie-France REYMOND	Jean-Michel CHIQUET
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIÉ
Bruno BOULAY	Pascal DUPUIS
Michelle BOUSSARD	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Agnès VERDIER

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Boucheteau – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/12/2023

M. le Président expose ;

La compétence assainissement collectif est actuellement assurée par chaque commune individuellement.

Préalablement à la prise de compétence assainissement collectif envisagée au 1^{er} Janvier 2025, la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé a décidé d'étudier les modalités du transfert de cette compétence actuellement exercée par les communes, soit en direct par le biais d'une régie, soit en gestion déléguée par le biais d'une ou plusieurs DSP.

Pour cela, une mission d'étude a été lancée par la Communauté de communes afin d'étudier les modalités et les conséquences de la prise de compétence en matière d'assainissement collectif, et d'évaluer les impacts techniques, juridiques, financiers, ainsi que pour les ressources humaines, comptables et administratifs de la prise de cette compétence.

L'étude se composera de deux volets :

- le premier (tranche ferme), relatif à la définition de la stratégie d'organisation fonctionnelle, technique et territoriale du service d'assainissement à l'échelle communautaire et à l'aide au choix du mode de gestion,
- le second (tranche optionnelle 1), relatif à la mise en œuvre concrète de la solution adoptée à l'issue de la tranche ferme pour l'assistance à la passation d'une ou de plusieurs DSP et/ou Prestation de service pour une partie du territoire.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le financement de cette mission d'étude

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- Décide que le financement de cette étude sera assuré comme suit :

Le coût de la tranche ferme, après déduction de l'aide de l'Agence de l'Eau, sera intégralement pris en charge par les communes au prorata du nombre d'abonnés,

Le coût de la tranche optionnelle sera intégralement pris en charge par la Communauté de communes.

Commune	Nombre de raccordements	Pourcentage	Montant (HT) €
Beaumont-Pied-De-Bœuf	117	1,25%	461,07 €
Beaumont Sur Dême	82	0,88%	323,14 €
Chahaignes	176	1,88%	693,57 €
Courdemanche	182	1,95%	717,22 €
Dissay Sous Courcillon	211	2,26%	831,50 €
Flée	101	1,08%	398,02 €
Jupilles	174	1,86%	685,69 €
La Chartre Sur Le Loir	812	8,69%	3 199,90 €
Lavernat	98	1,05%	386,19 €
Lhomme	314	3,36%	1 237,40 €
Loir-En-Vallée	1 269	13,58%	5 000,83 €
Luceau	376	4,02%	1 481,73 €
Le Grand Lucé	776	8,30%	3 058,03 €
Marçon	253	2,71%	997,01 €
Montreuil-Le-Henri	50	0,53%	197,04 €
Nogent Sur Loir	56	0,60%	220,68 €
Montval-Sur-Loir	3 470	37,12%	13 674,44 €
Pruillé L'Eguillé	165	1,77%	650,23 €
Saint Georges de la Couée	31	0,33%	122,16 €
Saint Pierre de Chevillé	107	1,14%	421,66 €
Saint Pierre du Lorouer	60	0,64%	236,45 €
Saint Vincent du Lorouer	209	2,24%	823,62 €
Thoiré Sur Dinan	116	1,24%	457,13 €
Villaines Sous Lucé	142	1,52%	559,59 €
TOTAL	9 347	100%	36 834,30 €

2.- Mandate M. le Président ou son représentant pour solliciter auprès des communes le financement de la tranche ferme dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Adopté avec 3 voix contre.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Mme Agnès VERDIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Verdier', is written to the right of the official seal.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20231214-23_cc11b_0223-DE
en date du 19/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cc11b_0223